



20, AVENUE APPIA – CH-1211 GENEVE 27 – SUISSE – TEL. CENTRAL +41 22 791 2111 – FAX CENTRAL +41 22 791 3111 – WWW.WHO.INT

Réf. : C.L.32.2020

Mécanisme COVAX pour une répartition juste et équitable

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de se référer au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, établi dans le cadre du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT).

Au regard des pertes tragiques en vies humaines et des souffrances causées par la COVID-19, mais également des milliers de milliards de dollars perdus pour l'économie ou investis dans la relance budgétaire, il est primordial de garantir un accès équitable à l'échelle mondiale à des vaccins sûrs et efficaces contre la COVID-19. Aucune économie ne pourra prétendre à une réouverture totale sans cela – en protégeant tous les pays contre le risque constant d'une résurgence de l'infection. Pour mettre fin à cette phase aiguë de la pandémie, il nous faut une solution audacieuse et collective.

Le Mécanisme COVAX apporte cette solution : grâce à la diversification des portefeuilles, à la mise en commun des ressources financières et scientifiques et aux économies d'échelle, les gouvernements participants peuvent couvrir le risque de soutenir des vaccins candidats qui n'aboutissent pas, faire en sorte que tous les gouvernements peuvent accéder à des vaccins qui sauvent des vies, et collaborer à une solution mondiale pour protéger les systèmes de santé et redresser les sociétés et les économies. Le Mécanisme COVAX offre aux pays une assurance contre l'échec d'un vaccin candidat tout en mettant en place des solutions économiques et ciblées pour obtenir les vaccins efficaces.

La collaboration par l'entremise du Mécanisme COVAX signifie à la fois une plus grande chance de partager les avantages d'un accès aux vaccins candidats retenus et des prix plus bas. En effet, dans un scénario où les risques ne sont pas mis en commun, la concurrence déstabilise le marché par un gonflement des prix, tandis que les acheteurs se livrent à une surenchère pour des ressources limitées.

Le Mécanisme COVAX, codirigé par Gavi, l'Alliance du Vaccin, la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI) et l'OMS, est ouvert à tous les États Membres, y compris ceux qui autofinanceront l'achat de vaccins et les 92 participants répondant aux conditions pour lesquels l'initiative de garantie de marché de Gavi (AMC) prendra en charge les coûts des vaccins.

Nous avons créé le Mécanisme COVAX ensemble et chaque pays, y compris ceux qui ont déjà des engagements par ailleurs, a désormais la possibilité d'y adhérer pour bénéficier de ses avantages comparatifs et ainsi régler ce problème mondial dans le cadre d'une démarche qui se veut collective plutôt que protectrice.

Nous remercions les plus de 80 participants autofinancés qui ont manifesté leur intérêt à adhérer au Mécanisme COVAX et à rejoindre les 92 participants de l'initiative AMC. Le Mécanisme se trouve désormais dans une phase critique pour laquelle le temps est un facteur important, car il convient de conclure des engagements d'approvisionnement en vaccins avec les fabricants. Il est demandé aux participants autofinancés de faire part de leur volonté d'adhérer au Mécanisme pour le 31 août 2020 au plus tard, étant entendu qu'un engagement officiel leur sera demandé peu de temps après. Les participants répondant aux conditions de l'initiative AMC sont invités à appuyer les efforts déployés dans le cadre du Mécanisme COVAX pour recueillir des fonds. Toute question concernant le Mécanisme COVAX peut être adressée à 5.1.2e@gavi.org.

Pour rendre à la société et à l'économie toute leur vitalité, nous devons veiller à ce qu'un vaccin soit disponible plus rapidement et qu'il soit distribué et accessible à l'échelle mondiale de façon équitable pour tous les pays. La communauté internationale a l'occasion d'atteindre cet objectif en collaborant avec le Mécanisme COVAX et en travaillant par son intermédiaire.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 17 août 2020